(3 Deconnexion

Je suis candidat Je suis accepté Ma messagerie

Mon compte

Accueil > Ma messagerie

Ma messagerie

Nouveau message

→ Fin de la procédure pédagogique = prochaîne étape : dépôt de votre dossier de demande de visa

recu le 08/05/2023 à 10:46

De Espace Campus France Sénégal Bonjour,

Votre dossier pédagogique est maintenant complet. Vous pouvez désormais déposer votre demande de visa entre le 1er mai et le 15 septembre 2023. Pour cela, créez un compte sur la plateforme https://france-visas.gouv.fr/ (opérateur officiel des visas pour la France) et remplissez le formulaire en ligne. Pour vous aider dans cette procédure, cliquez sur le lien suivant https://youtu.be/sxDN1Dfqgks

Une fois que vous avez rempli et validé le formulaire sur France Visas, vous serez contacté par VFS Global Senegal (https://wisa.vfsglobal.com/sen/fi/fra/), prestataire extérieur habilité à recevoir votre dossier, pour le rendez-vous du dépôt de votre dossier de demande de "Visa de court et long Sejour Etudes Campus France". Si yous no yous présentez pas à ce rendez-yous, yous serez obligé de prendre directement rendez-yous sur la plateforme du prestataire VFS global, avec des rendez-yous disponibles en nombre limité.

Les frais de service du prestataire VFS Global Senegal sont de 18.000 Fcfa par dossier déposé et les frais de dossier visa long séjour sont de 35.000 Fcfa. Il est impératif de remplir et télécharger le formulaire en ligne sur France Visas avant votre RDV VFS. Présentez-vous le jour de votre RDV avec:

- l'imprimé de ce message (faites une capture d'écran à partir d'un ordinateur de sorte qu'il y ait votre nom, prénom et numéro SN) et l'accord préalable d'inscription
- -les originaux de vos pièces consulaires
- l'imprimé du Cerfa (formulaire rempli en ligne)
- le récépissé de la demande (disponible dans votre dessier France Visas)
- votre passeport
- -les frais de visa

IMPORTANT: les dossiers complets ainsi que les dossiers comportant une attestation originale de virement irrévocable (AVI) seront traités en priorité.

AVERTISSEMENT DU CONSULAT GENERAL AUX ETUDIANTS DESIRANT POURSUIVRE DES ETUDES EN FRANCE

La constitution de votre dessier consulaire est de votre responsabilité. Les justificatifs produits à l'appui de la demande deivent impérativement être conformes à la réalité des conditions de sejour.

En cas de documents non fiables et/ou discordants avec vos déclarations, le visa ne pourra être délivré.

La présentation de documents frauduleux ou falisifiés sera signalée aux autorités locales, l'acquisition de faux documents étant passbile de poursuites pénales au Sénégal.

Cordialement

L'équipe Campus France